

Département Politique
Suisse



Division des Affaires Etrangères

111/Gx.

B.14/211 P 21/6.

Prière de rappeler ce numéro
dans la réponse.



Au Département Militaire Fédéral,

Incorporation de Taufers.

BERNE

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Comme vous le savez, le Conseil fédéral a décidé le 9 mai, sur notre proposition, de ne pas prendre en considération l'incorporation de Taufers. En recommandant cette manière d'agir, nous partions du point de vue qu'il ne fallait pas toucher à cette question tant que les annexions italiennes ne seraient pas définitivement réglées, afin d'éviter d'entrer en collision avec les prétentions territoriales italiennes. Toutefois, nous avons reçu de M. le Conseiller aux Etats Brügger une lettre et des annexes concernant l'incorporation de Taufers. M. Brügger demande au Conseil fédéral de soumettre cette question à une étude approfondie et nous vous serions reconnaissants de bien vouloir y procéder.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral,
les assurances de notre haute considération.

DÉPARTEMENT POLITIQUE SUISSE

5 annexes.

p. o. Charles L. E. Landry

Au die Generalabschaltung 3. Kanton
Ausstellungsausstellung.
ab 18. O. 19 tritt

Wille

27. II. 9.
Mit Ausstellungsausstellung
des Generalstabes
Bureau
Hofkantone / 57

